

# Les CFPPA, un service public confronté à la mise en marché de la formation

10 janvier 2022

Un article récemment publié dans la revue *Sociologie du travail* revient sur la contribution essentielle des Centres de formation pour la promotion agricole (CFPPA) à la formation des adultes en agriculture. Composantes d'établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA), ces centres occupent une place singulière dans le système de formation continue. Créés en 1968, sur la base d'un modèle original de conventionnement avec l'État, ils ont été chargés, à partir des années 1970, d'assurer le niveau minimum de formation des candidats à l'installation. Leur champ d'activité s'est progressivement élargi de la préparation au brevet professionnel agricole à la reconversion professionnelle de chômeurs dans les secteurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire, du paysage et des espaces verts. Par ailleurs, bénéficiant d'un monopole pour délivrer certains diplômes, et d'une organisation souple (du point de vue managérial et des ressources humaines), les centres ont été en mesure de s'adapter à la libéralisation du marché de la formation continue, mise en œuvre à partir de 2004 : individualisation des prestations, mise en concurrence entre prestataires publics et privés et, depuis 2014, instauration de critères de qualité.

Source : [\*Sociologie du travail\*](#)